

Adhérez à RHÉSEAU et construisons ensemble l'avenir de la santé mentale des jeunes !

Chers partenaires,

RHÉSEAU évolue et se réinvente pour mieux répondre aux besoins des jeunes de 0 à 23 ans en situation de vulnérabilité.

RHÉSEAU défend l'idée que « la santé mentale est l'affaire de tous ». Il est composé par l'ensemble des acteurs qui, de près ou de loin, jouent un rôle dans le bien-être des enfants et des adolescents, et qui collaborent dans ce but. Il met en place, sur le territoire du Hainaut, la Nouvelle Politique de santé mentale pour ces jeunes bénéficiaires et leur entourage.

Pour développer ses actions, RHÉSEAU prend appui sur une convention de collaboration qui fédère ses partenaires.

Pourquoi rejoindre RHÉSEAU ?

Adhérer, c'est **s'unir autour d'une vision commune et d'un plan stratégique**, avec quatre grands défis pour 2024-2028 :

- ❖ **Une aide et des soins adaptés, continus et intégrés**
- ❖ **Une prévention et sensibilisation renforcées**
- ❖ **Une implication active des jeunes et de leur entourage**
- ❖ **Une collaboration intersectorielle renforcée**

Notre nouvelle convention reflète cette dynamique collective. Chaque partenaire y contribue selon ses possibilités, dans le respect de son autonomie.

❖ [Lien vers la Convention](#)

Comment participer ?

Nous lançons une campagne d'adhésion en trois étapes clés :

❖ Étape 1 : Signez votre acte d'adhésion

❖ Pourquoi signer ?

- Formalisez votre engagement et participez à la gouvernance stratégique de RHÉSEAU.
- Affirmez votre soutien à une approche intersectorielle et collaborative.

- Contribuez à une réponse adaptée aux besoins spécifiques des jeunes.
- Participer à l'accompagnement des jeunes vers un mieux-être visant à soutenir leur trajectoire de vie.

Comment adhérer ?

Signer l'acte d'adhésion nécessite de vous positionner dans l'une des 3 sphères d'action suivante :

- ❖ Sphère des soins spécialisés en santé mentale
- ❖ Sphère de l'action sociale et de la santé généraliste
- ❖ Sphère de société civile et communauté de vie des jeunes

L'adhésion des partenaires peut se faire en qualité :

- Institutionnelle
- Individuelle (prestataires indépendants, bénévoles, jeunes ou proches)
- Au nom d'un collectif ou d'une association de fait (jeunes, proches, ou se situant dans l'une des 3 sphères).

❖ **Téléchargez et signez votre acte d'adhésion ici** ([institutionnel](#), [individuel](#) ou [collectif](#))

❖ **Renvoyez-le avant le 11 juin 2025 à :** coordination@rheseau.be

Il reste néanmoins possible d'adhérer à la convention de RHÉSEAU à tout moment au-delà de cette date.

Étape 2 : Rejoignez un mandat et faites entendre votre voix

Signer un acte d'adhésion vous permet en votre qualité de partenaire de vous associer à un mandat dans l'une des 3 sphères (celle que vous avez choisie en fonction de vos missions). La convention prévoit 4 mandats par sphère.

S'associer à un mandat signifie :

- nommer l'intitulé du mandat en concertation avec les partenaires associés
- compléter le dossier de candidature avec les partenaires associés
- désigner un mandataire et un suppléant qui siégeront au Comité de réseau pour une période de 3 ans
- être associé au mandat et être partie prenante de la gouvernance intersectorielle (circulation de l'information et interpellation via le mandat)

❖ Associez-vous à un mandat dans votre sphère et soyez acteur du changement !

Même s'il ne s'agit pas d'une obligation formelle, s'associer, c'est l'opportunité de **participer activement à la gouvernance intersectorielle et à la pensée collective qui est notre moteur.**

Les partenaires associés veilleront à désigner des mandataires/suppléants qui pourront dégager de la disponibilité pour les réunions mensuelles du Comité de réseau (10 par an). Le mandataire et le suppléant peuvent siéger ensemble ou de manière supplétive. En tout état de cause, ils représentent une seule voix, celle du mandat.

La coordination facilitera la constitution des mandats et des actes de candidature. A cette fin, des réunions par sphère sont programmées aux dates suivantes :

❖ **Agenda des réunions :**

- ❖ **21/05/2025 de 9h à 12h** – Soins spécialisés en santé mentale (à Ghlin)
- ❖ **11/06/2025 de 9h à 12h** – Société civile et communauté de vie (à Ghlin)
- ❖ **12/06/2025 de 12h à 14h** – Aide généraliste (santé, action sociale, handicap, petite enfance...) – uniquement par visio

Conseil : les partenaires sont invités à se concerter préalablement (dans la mesure du possible) afin de préparer la réunion à laquelle ils participeront

[Télécharger l'acte de candidature](#)

Candidatures à déposer avant le 30 juin 2025 (à la suite des réunions prévues dans chaque sphère)

❖ **Étape 3 : Mise en place de la gouvernance intersectorielle**

❖ **10/09/2025** : L'assemblée des partenaires validera les mandats et officialisera la nouvelle gouvernance *

❖ **11/09/2025** : Entrée en vigueur de la Convention de Rhéseau 2.2 *

❖ **16/09/2025** : Première réunion du nouveau Comité de réseau *

Remarque : le règlement d'ordre intérieur du Comité de réseau se trouve dans la convention et précise les modalités de fonctionnement de cet organe de gouvernance (art. 11.1.7).

🔗 **Une question ?** Contactez-nous à : coordination@rheseau.be

Ensemble, **créons un réseau plus fort, plus intersectoriel, plus solidaire** pour l'avenir des jeunes dans le Hainaut !

**dates à confirmer*